



FICHE DE MISSIONS

(Arrêté Ministériel conjoint daté du 27 février 2014 relatif à l'organisation et missions de l'Institut National des Conditions de Vie au Travail)

CHEF DE DEPARTEMENT

EVALUATION ET SURVEILLANCE DES EXPOSITIONS

MISSIONS ET ACTIVITES

- ⊕ Contribuer au dépistage, au diagnostic et à l'analyse des dangers et des risques professionnels ;
- ⊕ Procéder à des recherches et des études appliquées à la sécurité et à la santé au travail afin d'améliorer les conditions de vie au travail.
- ⊕ Constituer une banque de données techniques relatives à la gestion des risques professionnels dans l'entreprise.
- ⊕ Effectuer des travaux de recherche sur les accidents du travail en vue d'identifier et de proposer des mesures de prévention adéquates.
- ⊕ Procéder aux essais et contrôles des équipements de travail et des équipements de protection individuelle et collective utilisés sur les lieux de travail, et ce, par rapport aux normes nationales ou internationales.
- ⊕ Identifier les risques en rapport avec les postes de travail en effectuant des travaux de mesurage et d'analyse de facteurs d'ambiance au travail et des polluants chimiques en vue d'élever le niveau de sécurité et d'améliorer les conditions de vie au travail.
- ⊕ Effectuer des études de postes et des explorations physiologiques sur les lieux du travail.

